Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_009-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Date du conseil municipal 03/03/2026	**Délibération N° D_2026_009** **DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 AIDE AUX PROJETS COMMUNAUX RÉALISÉS EN 2026 – RÉHABILITATION DES CHEMINS RURAUX ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**
Date de la convocation 24/02/2026	
Date de l'affichage 06/03/2026	
Date de transmission au contrôle de légalité 06/03/2026	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 13 Votant : 15	

Le trois mars deux mil vingt-six, à dix-sept heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 24 février 2026.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE
Jean-Jacques STÉPHAN pouvoir donné à Isabelle LAMOUR

Monsieur Joseph ARZEL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_009-DE

➲ Exposé

Le conseil municipal,

Le Département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

La commune entretient activement son réseau de chemins ruraux et de voirie communale, qui joue un rôle clé sur plusieurs plans :

- Pour les professionnels de l'agriculture : accès facilité aux parcelles et circulation optimale des engins agricoles ;
- Pour les activités de loisirs : pratique de la randonnée, du vélo, du VTT, de l'équitation et de la course à pied ;
- Pour la sécurité et le cadre de vie : fluidité de la circulation, prévention des accidents et préservation du patrimoine rural.

En agglomération comme hors agglomération, un programme annuel est mis en œuvre pour :

- Assurer la circulation sur les voies ;
- Rénover les bandes de roulement et les bas-côtés ;
- Reprendre les caniveaux, réduisant ainsi le temps consacré au désherbage mécanique par les services techniques.

Concernant les chemins ruraux, les interventions portent principalement sur la remise en état des fonds de forme (curage et empierrement).

Budget prévisionnel :

- coût des travaux :	110 000 HT
- Subvention sollicitée :	30 000 HT
- Autofinancement :	80 000 HT

➲ Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé présenté,

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le conseil municipal a décidé :

- de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention d'aide aux projets communaux réalisés en 2026 dans le cadre de la réhabilitation des chemins ruraux et entretien de la voirie communale.
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer la demande de subvention « Pacte Finistère 2030 – volet 1 » au titre de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_009-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE
29290

La secrétaire de séance,
Joseph ARZEL,